

Paris, le 29 août 2024

OPCO Mobilités signe une convention de partenariat avec l'Agefiph pour renforcer sa politique en faveur de l'emploi des personnes handicapées

Le jeudi 29 août, sur le stand Agefiph, au Club France, lors des Jeux paralympiques de Paris 2024, Francis Bartholomé et Denis Schirm, présidents d'OPCO Mobilités, et Christophe Roth, Président de l'Agefiph, ont signé une convention nationale d'objectifs et de moyens pour les trois années à venir. Par celle-ci, l'Agefiph et OPCO Mobilités partagent une ambition commune et s'engagent dans la mise en œuvre de priorités destinées à renforcer l'emploi des personnes en situation de handicap dans les métiers de la mobilité. OPCO Mobilités couvre 139 870 entreprises qui représentent 1 668 000 salariés et 92 829 alternants.

Francis Bartholomé et Denis Schirm, présidents d'OPCO Mobilités, et Christophe Roth, Président de l'Agefiph le jeudi 29 août à Paris./Photo OPCO Mobilités

Cette démarche vise à répondre aux enjeux et aux priorités d'OPCO Mobilités et de l'Agefiph sur deux axes : l'alternance et l'accompagnement des entreprises, des branches et des personnes en situation de handicap. Aussi cette convention se veut gagnant-gagnant en contribuant à **un meilleur « maillage » et une dynamique de collaboration entre les 2 réseaux**, chacun pouvant apporter à l'autre des connaissances ou des situations, des projets sur lesquels il pourrait contribuer.

Si quelques branches professionnelles ont entamé un processus de réflexion, d'autres ne se sont pas encore mises en action sur l'intégration du handicap dans leur politique de branche. L'accompagnement de l'Agefiph avec son offre de service sera sollicité en ce sens. L'implication d'OPCO Mobilités permettra de faire évoluer le droit à la formation par une accessibilité de la formation pour tous ; ce qui est un incontournable pour ce projet.

Deux axes structurent cette mobilisation commune :

- La sécurisation des parcours professionnels
 - Professionnaliser les acteurs internes.
 - Professionnaliser les acteurs externes.
 - Développer l'alternance (apprentissage et professionnalisation).
 - Faciliter les transitions professionnelles.
 - Soutenir les politiques inclusives de formation.
- La mobilisation des entreprises et des branches
 - Informer, sensibiliser et outiller les entreprises et les branches.
 - Développer les plans d'actions sectoriels (entreprise/branche).

Pour Christophe Roth, Président de l'Agefiph, cette convention « souligne que c'est en travaillant ensemble, l'Agefiph, les partenaires, les pouvoirs publics, que l'emploi des personnes en situation de handicap peut progresser. En mettant à disposition ses compétences d'opérateur de compétences, l'OPCO répond à un réel défi, celui de qualifier encore davantage les salariés handicapés. ».

Pour Francis Bartholomé et Denis Schirm d'OPCO Mobilités, « cette convention s'inscrit parfaitement dans les missions et les valeurs d'OPCO Mobilités. C'est un projet transverse qui intègre l'ensemble de nos 17 branches et qui concourt concrètement et opérationnellement à favoriser l'employabilité des personnes en situation de handicap. Avec l'Agefiph pour nous accompagner dans cette mission, c'est un réel partenariat de proximité que nous allons pouvoir développer. »

À propos d'OPCO Mobilités

OPCO Mobilités est l'opérateur de compétences en charge de la formation et la transition professionnelle des métiers de la Mobilité – automobile, logistique, services et transports. Centré sur le renouvellement de la population active et l'adaptation permanente des compétences des salariés, OPCO Mobilités assure le financement du plan de développement des compétences et de l'alternance, l'appui aux branches pour l'anticipation des métiers et des qualifications, la création des certifications et la promotion des métiers ; avec une ambition : contribuer à structurer l'emploi et les compétences des métiers, des personnes et des marchandises, s'inscrivant pleinement dans les enjeux des transitions numériques, énergétiques et écologiques.

Avec un budget de plus de 1,3 milliard d'euros, OPCO Mobilités agit auprès de 140 000 entreprises (issues de 17 branches professionnelles), 1,67 million de salariés et 93 000 alternants. Reposant sur un fort maillage territorial en France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Guyane et la Réunion comme sur un effectif de plus de 500 salariés, OPCO Mobilités assure également un service de proximité auprès de toutes les entreprises et notamment auprès des TPE-PME.

<https://www.opcomobilites.fr>

À propos de l'Agefiph

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2023, l'Agefiph a notamment financé et réalisé plus de 200 000 interventions auprès de personnes en situation de handicap, et près de 74 000 en direction des entreprises.

<https://www.agefiph.fr>